



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY

40 RUE CARNOT | BRIEY | 54150 VAL DE BRIEY

Téléphone : 03 82 46 26 61 - Contact mail : mission.locale@mlbriey.fr



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



Les communes
adhérentes

Assemblée Générale de 27 juin 2023



Pascal PARROTTA

Président de la Mission Locale des Pays de Briey

Je déclare ouverte l'assemblée générale de la Mission Locale des Pays de Briey 2022.

Je salue et remercie le Maire de Piennes, Matthieu Calvo, pour son accueil dans ce bel espace Gérard Philippe.

J'adresse toute ma reconnaissance au nom de la Mission Locale des Pays de Briey aux personnes présentes ce soir à nos côtés ; que vous soyez élus communaux, départementaux, régionaux, nationaux, représentants des administrations, d'associations communales et intercommunales, représentants de l'Etat (Richard-Daniel Boisson, sous-préfet de Briey) et de ses différentes directions, notamment la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), Laurine Borella, déléguée territoriale, de Pôle Emploi (Nathalie Sabatella, sa directrice), des services et des agents du Conseil Régional du Grand Est et du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, l'équipe des Parrains et Mairaines, les membres du conseil d'administration avec qui nous formons une véritable équipe qui répondent toujours présents et bien sûr, ma reconnaissance, aux salariés de la Mission Locale, à Francis Herbays, notre nouveau directeur depuis le 1er décembre 2022. Je voudrai également saluer notre ancienne directrice, Christine Mailfert, qui a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 31 décembre dernier.

Cette année, nous vous avons proposé une animation spécifique afin de vous présenter quelques facettes des ateliers développés au sein de la Mission Locale, encore merci aux salariés et aux jeunes qui se sont investis dans ces animations. J'espère que vous avez apprécié ces échanges.

Le territoire de compétence de la Mission Locale s'étend sur 3 Communautés de Communes :

- Coeur du Pays Haut (CPH) dont le siège est à Audun-Le-Roman
- Orne Lorraine Confluences (OLC) siégeant à Auboué
- et pour partie Mad et Moselle (M et M) dont le siège est à Thiaucourt

En totalité, 75 communes (25 CPH, 41 OLC et 9 M et M), 80 500 habitants (24000 CPH, 54000 OLC et 2500 M et M)

La Mission Locale des Pays de Briey a tissé depuis de très nombreuses années, un réseau de relations essentielles à l'accompagnement des jeunes dans le cadre d'un partenariat renforcé, je pourrai citer par exemple :

- L'École de la 2ème Chance (E2C) Longwy-Briey
- Le Centre d'Information sur les Droits de la Femme et des Familles (CIDIFF) de Briey-Longwy
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ-UEMO)
- Le CIAS de Jarny
- La Base de Loisirs SOLAN de Serry-Moineville
- L'association Carrefour-Jeunesse de Valleroy-Moineville-Batilly-Hatriz
- L'association Grandir Ensemble de Piennes
- Les Fédérations d'Éducation Populaire, la Ligue de l'Enseignement 54, les Francas 54 et les MJC 54
- Le Centre d'Information et d'Orientation) de Briey-Longwy dont le départ de son directeur a affaibli le partenariat
- Les services jeunesse des communes
- Les organismes de formation

Sans oublier, bien entendu, le réseau des responsables d'entreprises et des partenaires socio-économiques, indispensables à la finalisation de la formation des jeunes et de leur débouché dans la vie économique du secteur local essentiellement.

Cette énumération n'est pas exhaustive, la liste des partenaires économiques et sociaux de la Mission Locale évoluant en fonction du contexte économique.

L'Etat et le Conseil Régional du Grand Est ont des objectifs communs en matière de coordination de l'emploi, d'orientation et de formation professionnelle destinés à favoriser l'insertion des jeunes. C'est dans ce cadre que nous participons aux dynamiques territoriales aux côtés des acteurs.

A côté des 43 Missions Locales, l'Agence Régionale des Missions Locales (ARML) du Grand Est a la responsabilité de nous représenter dans certaines circonstances, de nous accompagner dans des thématiques, de faire partager des échanges d'expériences et d'être à nos côtés sur des sujets tels que la labellisation et la mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Je souhaite vivement les remercier pour son travail technique et j'é mets le voeu d'une réelle représentation politique au sein des différentes instances de concertation et de négociations.

La loi de finance 2022 du budget de l'Etat a adopté la création du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) à compter du 1er mars 2022. Sont concernés les jeunes de moins de 26 ans et ceux de moins de 30 ans en situation de handicap. Ce dispositif a supprimé celui de la Garantie Jeunes (GJ) dont l'efficacité a été démontrée.

Il consiste dans un programme intensif d'accompagnement avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, à raison de 15 à 20 heures par semaine d'activité pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois.

Le jeune reçoit une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 528 € à ce jour, par mois, calculée en fonction du revenu des parents et de ses ressources propres et à la condition de respecter ces engagements ; dans le cas contraire, des minorations de son allocation sont appliquées.

Un objectif de 172 CEJ a été fixé à la Mission Locale de Briey pour 2022, nous en avons réalisé 128 et les services de l'Etat ont en comptabilisé 126, soit un delta de 46. Une incidence financière sur le budget de 2022 est établie à hauteur de près de 80 000 €.



Parallèlement, dans le cadre de la diversification de ses activités, notre partenaire Pôle Emploi a réalisé 120 CEJ pour l'année 2022. Il faudrait évaluer les effets de cette mise en concurrence.

Cela me permet de faire le lien avec le rapport de préfiguration de France Travail visant à atteindre le plein emploi et permettre ainsi l'accès de tous à l'autonomie et la dignité par le travail, c'est le titre de ce rapport commis par Monsieur Thibaut Guilluy, Haut-Commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises et également le projet de loi "Pour le plein emploi" qui fera l'objet d'un débat au Parlement dans les semaines à venir.

De nombreuses questions restent aujourd'hui en attente de précisions ou d'arbitrage en terme de gouvernance et d'autonomie des Missions Locales, de complémentarité avec notre partenaire historique Pôle Emploi, de partage des Systèmes d'Informations (SI), de l'accueil et de l'orientation des personnes, notamment à l'utilisation d'un algorithme et donc des relations humaines avec les personnes accueillies et enfin des relations avec le monde économique, vecteur primordial dans l'insertion professionnelle des jeunes. Nous devons être très vigilants sur les valeurs fondamentales qui nous concernent.

Les Missions Locales ont fêté leur quarantième anniversaire en 2022, elles sont nées d'une volonté politique de mailler et tisser le territoire national de structures impliquées localement et portées par les élus territoriaux favorisant l'autonomie et l'émancipation des jeunes en visant leur insertion sociale et professionnelle.

Sur notre secteur, depuis 1996, mes prédécesseurs se sont attachés à rappeler le rôle essentiel des Missions Locales dans les dynamiques territoriales de l'emploi et la formation notamment. Je m'inscris pleinement dans cette démarche et j'espère pouvoir le porter collectivement encore pour de nombreuses années.

Le rapport d'activités qui sera présenté par Francis vous permettra d'appréhender et de découvrir la palette des actions d'accompagnement individuelles et collectives animées, coordonnées et suivies par les salariés de la Mission Locale durant l'année 2022, vous avez pu en découvrir un échantillon à l'ouverture de notre assemblée générale, je remercie une nouvelle fois les conseillers techniques, les partenaires et les jeunes présents.

Nous disposons à ce jour de locaux spacieux et très fonctionnels au 40 rue Carnot à Val de Briey mis à disposition par la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences moyennant 2 100 euros de loyer mensuel nous permettant d'accueillir les jeunes dans de très bonnes conditions. Je souhaite remercier chaleureusement Luc Ritz, Président de l'OLC pour la location de ce bâtiment situé au cœur de notre territoire, bien desservi par les transports en commun et scolaire, proche des partenaires et des services publics.

En 2023, la Mission Locale, en collaboration avec Pôle Emploi, a organisé le forum de l'alternance le 30 mai dernier qui a accueilli plus de 130 jeunes. Nous avons également participé au forum Job Dating organisé par l'E2C à Mont Saint Martin le 25 mai.

D'autres actions collectives sont en préparation pour 2023, elles feront l'objet du rapport d'activités 2023.

Les travaux de mutualisation des dépenses communes à chaque mission locale engagés en 2020 par l'ARML se poursuivent dans un but, bien sûr, de générer des économies de charges budgétaires. Ce chantier sera-t-il encore d'actualité dans les années à venir ?



2023 sera également l'année de notre mobilisation concernant :

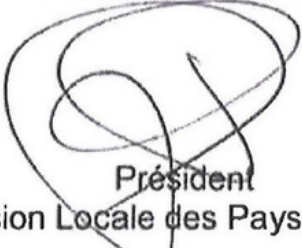
- La fermeture du LPR de Landres, à moins d'un kilomètre de notre assemblée générale. Selon d'INSEE, 7.8 % des jeunes deviennent des décrocheurs scolaires, ce taux quadruple pour la filière professionnelle : 1 élève sur 3 décroche de sa scolarité. Il serait surprenant que l'obligation de l'internat améliore cette statistique. Puisque la fermeture du lycée est irrémédiable, nous travaillerons avec tous ceux qui le souhaitent pour répondre à la lutte contre le décrochage scolaire, que les jeunes de notre territoire puissent trouver un avenir.
- La mise en place de France Travail figure dans un projet de loi comportant obligation du jeune enfant pour les communes mais sans définition du financement ou la contrepartie d'activité pour les bénéficiaires du RSA. Pour notre part, nous serons vigilant sur notre capacité d'initiative, notre gouvernance et que la contrepartie du Contrat Engagement Jeune reste bien une obligation de formation.
- Orne Lorraine Confluences a décidé de vendre à terme les bâtiments n'ayant pas de vocation communautaire. Le conseil d'administration travaille à une solution pour d'autres locaux sur la ville de Val de Briey et à proximité des liaisons de transport. Encore une fois, je remercie l'OLC pour sa compréhension et son soutien, nous avons la garantie de poursuivre nos activités jusqu'à un prochain déménagement sans précipitation.

A cet instant, je tiens à remercier l'ensemble du personnel de la Mission Locale, les parrains et marraines, pour tout le travail réalisé quotidiennement tout au long de l'année dans nos locaux et dans les permanences exercées dans les communes concernées. Le projet d'équipe en cours de réflexion pourrait déboucher sur l'ouverture de nouveaux chantiers favorisant nos activités en dehors de nos murs dans la perspective d'aller à la rencontre du public peu à même d'aller vers les institutions et d'élargir ainsi notre périmètre intervention. Ces travaux feront bien évidemment l'objet de débats et d'arbitrage de nos instances.

C'est toujours un travail de longue haleine, passionnant, d'adaptation aux nouveaux dispositifs et aux nouveaux objectifs à atteindre.

Vous voudrez bien m'excuser d'avoir été un peu long mais sans avoir été exhaustif ; le rapport moral de votre Mission Locale des Pays de Briey et les enjeux à venir ne peuvent pas être résumés en quelques lignes.

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à Francis pour la présentation du rapport d'activité 2022.

Pascal PARROTTA

Président
Mission Locale des Pays de Briey



POLE ADMINISTRATIF

Secrétariat de direction
Gestion
Accueil et animation

Catherine DI BENEDETTO

Assistante de direction

Romain PEVERGNE

Assistant de Gestion

Laetitia BILLON

Agente d'accueil et d'animation
en charge de la communication
interne et externe

Marine MATUT

Agente d'accueil et d'animation

GESPAH

Groupement d'employeurs pour
la gestion de la paie

Zoufia SILVERE

Mise à disposition du GESPAH
pour la gestion des organismes
sociaux

Comptabilité et finances

DLM Expertise

Cabinet d'expertise
comptable

SEGENEST

Commissariat aux comptes

POLE TECHNIQUE

Conseillers en Insertion
Sociale et Professionnelle
(CISP)

Laurence ADJIBA

Référente Accompagnement BRSA
Animatrice Boutique Emploi

Christopher ANTOINE

Référent CEJ
Référent relations Armées et SMV

Madison CAMAGGI

Permanence Audun-le-Roman
Animatrice Ateliers Diagnostic AOA

Séverine CAMMI

Permanence Conflans-en-Jarnisy
Chargée Relation entreprise
Animatrice Boutique Emploi
Référente "Jeunes sous mains de justice"
Référente "Jeunes ressortissants étrangers"

Christelle CIALDELLA

CEJ

Isabelle CIAVARRA

Permanence Piennes
Référente actions "Santé", "Handicap"
Animatrice Ateliers Diagnostic AOA
Suivi ACI : AMIE Piennes

Christelle HILT

Référente Parrainage
CEJ
Référente "Obligation De Formation (ODF)

Béatrice KOPP

Permanence de Jarny
Chargée Relations entreprises
Référente apprentissage
Suivi ACI : Orne Services, Trans'Boulot Crusnes et Joef

Edith PECHACEK

Permanences de Trieux et Tucquegnieux
Accompagnement BRSA
Suivi ACI : Ville Plurielle et Patch

Pascale RAVENEL

Coordination

Permanence de Homécourt
Référente SI I-Milo
Référente Formations
Référente Partenariat Renforcé Pôle Emploi
Référente AOA
Déléguée à la Protection des Données
Référente Labellisation

Jessica ROBERT

Référente CEJ
Animatrice PIX - ESCAPE GAME

Bénévoles
(Marraines et Parrains)

Georges BLANC

Médico-social

Michel TONON

Remise à niveau
mathématiques

Daniel KOWALSKI

Citoyenneté

Michel DASSE

Projet professionnel

Laurette DEVOTI

Remise à niveau français

Jean-Paul DALL'ASTA

Boutique emploi
"Savoir-être"

Gloria DESA

Coaching comportemental

Patrick VANHEE

Simulation entretien
d'embauche
Découverte des métiers de
l'industrie
Activités culturelles

Bénédicte TAIOLI

Simulation entretien
d'embauche
Découverte des métiers de
l'hôtellerie et de la restauration

Adrien ZERBIB

Métiers de la communication

RÉPARTITION PAR NIVEAU



DÉFINITION DES NIVEAUX SELON I MILO

Un «niveau» peut avoir une valeur de niveau I jusqu'au niveau VI.

Il peut être «scolaire» ou «validé»

- Niveau validé : dernière certification obtenue (la plus élevée)
- Niveau scolaire : plus haut niveau de certification obtenue, sinon le plus haut niveau de classe atteinte (le niveau scolaire peut être supérieur au niveau validé)

PRÉCISIONS :

- Niveau I : diplôme de niveau égal et supérieur à bac+4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...

- Niveau II : Diplôme de niveau bac+3 ou 4 : licence, maîtrise ou équivalent.
- Niveau III : diplôme de niveau bac+2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...
- Niveau IV : Terminale réalisée, Bac général, technologique ou professionnel, BP, BT ou équivalent ; ou bien abandon des études supérieures sans diplôme.
- Niveau V : CAP ou BEP ou bien sorti de 2nd cycle général et technologique avant l'année de terminale.
- Niveau VI et V bis : sorti en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (de la 6^{ème} à la 3^{ème}); ou bien abandon en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

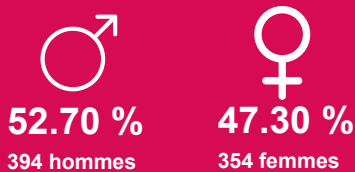
RÉPARTITION PAR ÂGE



JEUNES SUR LES PERMANENCES

Commune	Nbre de permanences	Résidant dans la commune	Autres communes de résidence	Jeunes reçus à la MLB originaire de la commune d'accueil
Audun-le-Roman	11	3	5	8
Conflans-en-Jarnisy	10	4	3	18
Homécourt	42	14	17	82
Jarny	34	20	15	98
Piennes	51	15	10	39
Tucquegnieux	11	5	3	29
Trieux	12	4	2	16
Mars la Tour	0	0	0	5

RÉPARTITION PAR GENRE



* Les permanences ont lieu par demi-journée

ORIGINE DE LA VENUE



51,5 %

155 femmes

51.8 %

de niveau V, V bis ou VI

31 %

sont titulaires du permis de conduire

69.5 %

sont hébergés chez leur parent

8.6 %

sont hébergés dans leur famille

8 %

sont sans logement fixe

Activité de la mission locale

EN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT EN 2022

473

jeunes

en PACEA
(Parcours
d'Accompagnement
Contractualisé vers
l'Emploi et
l'Autonomie)

83

jeunes

en Garantie Jeunes

107

jeunes

en Contrat
d'Engagement Jeune

313

jeunes

en PPAE
(Plan personnalisé
d'accompagnement
vers l'Emploi)

73

jeunes

en parrainage

22

jeunes

en situation de
handicap RQTH

NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT : 22873 ÉVÉNEMENTS POUR 1677 JEUNES *

NATURE DES ÉVÉNEMENTS	NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS	NOMBRE DE JEUNES
Entretiens individuels	3321	730
Ateliers collectifs	2695	188
Informations collectives	427	201
Autres contacts (SMS, mails, tel, courriers, visites, partenaires et médiation...)	7928	1114
Administratif	8502	1563

* plusieurs événements peuvent concerner le même jeune

ENTRÉES EN DISPOSITIF EN 2022

PACEA	GARANTIE JEUNES	CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE	PPAE	PARRAINAGE
158	21	107	126	65

Situations des jeunes démarrées dans l'année

552

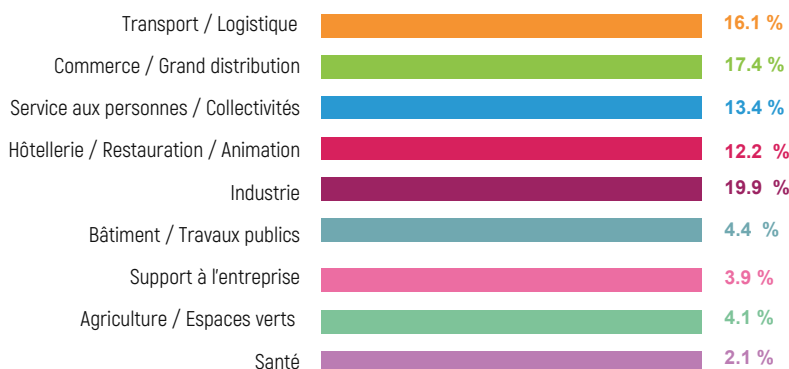
jeunes ont démarré une situation professionnelle dans l'année 2022

RÉPARTITION DES ENTRÉES EN SITUATION

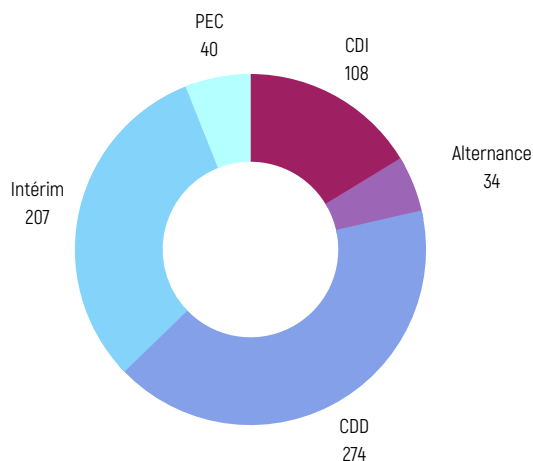
TYPE DU SITUATION	NOMBRE DE SITUATIONS	NOMBRE DE JEUNES
Emploi	633	410
Alternance	34	34
Formation	93	87
Immersion en entreprise	143	82
Service Civique	14	14
Scolarité	10	10

* Un jeune peut avoir plusieurs situations dans l'année

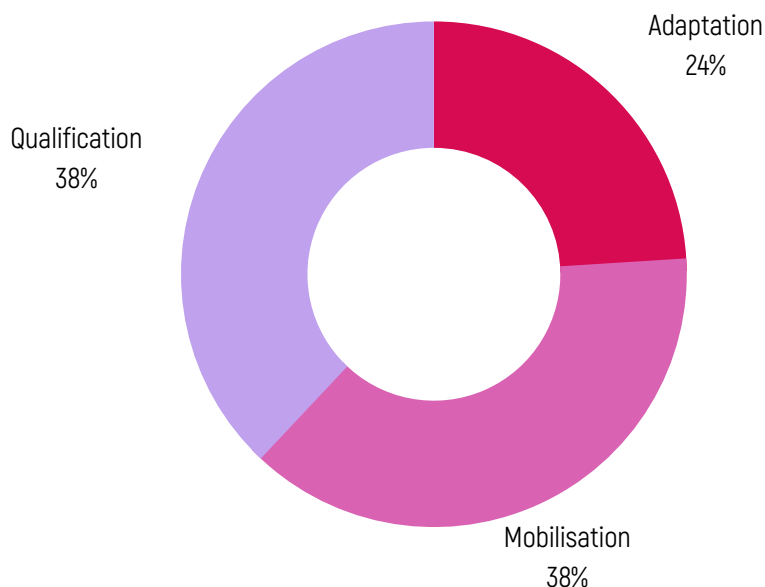
CONTRATS SIGNÉS PAR DOMAINES



RÉPARTITION DES TYPE DE CONTRATS SIGNÉS



TYPE DE FORMATIONS DÉMARRÉES



AIDES FINANCIÈRES

21

jeunes ont bénéficié de l'allocation Garantie Jeunes pour un montant de 178 262.95 €

108

jeunes ont bénéficié de l'allocation du Contrat d'Engagement Jeune pour un montant de 179 109.28 €

85

jeunes ont bénéficié de l'allocation PACEA pour un montant de 75 780.00 €

88

jeunes ont bénéficié du fonds d'aide aux jeunes (FAJD) pour un montant de 7 659.17 €

NB : 1 jeune peut bénéficier de plusieurs aides

* 10 jeunes dans le cadre d'une demande individuelle pour un montant de 4 167.00 €

* 70 jeunes dans le cadre d'une régie caisse pour un montant de 3 412.17 €

* 8 jeunes dans le cadre du reliquat d'une régie carte de bus de l'année 2021 pour un montant de 80.00 €

14

jeunes ont bénéficié d'une carte de bus pour un montant de 70.00 € sur fonds propres Mission Locale (dont 7 mineurs)

Quelques données du marché du travail – Territoire de Briey

De mars 2022 à mars 2023

- La demande d'emploi en fin de mois est passée de 3 317 à 2 920 demandeurs de catégorie A soit une baisse de 12% et de 5 663 à 5 163 pour la catégorie ABC soit une baisse de 8,8 %
- Les jeunes de – de 25 ans représentent 341 demandeurs en mars 2023 soit 11,7 % de la catégorie A. Leur nombre a varié de – 10,7 % en mars 2022 et mars 2023.
- Dans la catégorie ABC, les jeunes de – de 25 ans représentent 11,8% des demandeurs d'emploi soit 607 personnes. Le taux a diminué de 11,8 % en 1 an.
- Le Public PIC (niveau de formation inférieur au Bac ou Bac non acquis) représente 62 % des demandeurs de catégorie ABC.
- En mars 2023, les demandeurs d'emploi de la catégorie ABC étaient inscrits dans les domaines ROME les plus significatives :
 - * Services à la personne et à la collectivité
 - * Commerce, vente et grande distribution,
 - * Support à l'entreprise
 - * Industrie
- En mars 2023, parmi les principaux métiers recherchés, on retrouve :
 - * Assistance aux d'enfants
 - * Nettoyage de locaux
 - * Mise en rayon libre-service
 - * Montage-assemblage mécanique

ZOOM SUR L'OFFRE DE SERVICES EN 2022

AOA

Accompagnement à l'Orientation Approfondie :
Ateliers collectifs et/ou individuels hebdomadaires.

Accompagnement personnalisé qui vise :

- à définir et valider un projet professionnel
- à accompagner la méthodologie et la dynamique des démarches de recherche vers la formation, l'emploi .

Boutique Emploi :

- Rédaction de CV
- Lettre de motivation et candidature spontanée

PARRAINAGE

Accompagnement vers et dans l'emploi :
Préparation aux démarches de recherche de stages et d'emploi Simulations d'entretiens,
Communication et expression écrite,
Préparation aux concours (écrit et oral)
Ateliers citoyenneté

OBLIGATION FORMATION

Concerne les mineurs
En lien avec le CIO (PSAD)
Pour les jeunes décrocheurs
et le CD54 pour les jeunes qui ne répondent pas aux sollicitations

CEJ

Contrat Engagement Jeune
Accompagnement global et renforcé d'un an renouvelable jusqu'à 18 mois :
Vers l'emploi, la formation et l'autonomie
Accompagnement individualisé et personnalisé Ateliers thématiques répondant aux besoins des jeunes, plus de 30 ateliers proposés
Immersion en entreprises
15 à 20 h d'activités par semaine

EMPLOI ET FORMATION

Avec les employeurs, associations et collectivités locales, les agences intérimaires, les CFA, les fédérations,

Avec les organismes de formation

Même hors territoire

Réunions territoriales

SPEL/CSF/SPEI

Forums et webinaires

Informations et recrutements

PEC

Parcours Emploi Compétences
CEC (secteur non marchand)
CIE (secteur marchand)

DIAGNOSTIC BRSA

Accompagnement de jeunes bénéficiaires du RSA suivis par le SESIT

AUTRES

PERMANENCES

- Telloje
- Armée
- Tremplin

ATELIERS BUDGET

- Crédit Agricole

COTRAITANCE / POLE EMPLOI

PPAE

Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi sur prescription de Pôle Emploi

SANTÉ

Sensibiliser et promouvoir la Santé

Prévenir, informer et accompagner les jeunes vers les bonnes pratiques

Collaboration avec l'IREPS

Diagnostic des besoins et mobilisation des jeunes de juin 2020 à juin 2022

ACCOMPAGNEMENT A L'ORIENTATION APPROFONDIE

AOA

Les ateliers d'Aide à l'Orientation Approfondie sont l'occasion pour les jeunes participants de réaliser dans un premier temps un diagnostic socio-professionnel.

Ce diagnostic se déroule pendant 4 demi-journées, en petit groupe.

Ces ateliers se déroulent quasiment toutes les semaines.

La prescription est réalisée par toutes les conseillères, pour quasiment tous les jeunes volontaires s'inscrivant à la Mission Locale pour la première fois, ou pour des jeunes reprenant contact : 64 % des participants sont des 1ers accueils

CES ATELIERS DOIVENT PERMETTRE :

1 - D'avoir une meilleure connaissance de soi

- Permet de prendre conscience de ses atouts, de mettre l'accent sur ses savoir-faire, ses compétences, ses centres d'intérêts et ses points fort (je suis, je sais faire, j'aime-j'aimerais)
- Permet de repérer leurs difficultés ou frein éventuels (scolaires, méconnaissance des métiers, mobilité, finances)

2 - De faire le point sur leur projet professionnel : à travailler, à confirmer ou à valider

- Travail sur la connaissance des métiers et leur représentation, ouverture d'un compte PARCOURSIO disponible pour un mois
- Point sur leur projet professionnel, définition d'objectifs et de priorités, définition d'un plan d'action et d'étapes, d'un parcours cohérent en lien avec les atouts et les freins repérés. Un parcours vers la formation, l'alternance ou l'emploi concerté avec le jeune.

3 - D'optimiser leurs outils de recherche d'emploi dans la Boutique Emploi

- CV, lettre de motivation

Ces 4 demi-journées sont finalisées par un entretien individuel approfondi, pour faire la synthèse orale et écrite du travail réalisé pendant la semaine, et de planifier la suite du parcours à engager avec son conseiller référent. La synthèse écrite et concertée, est transmise au jeune et à son conseiller référent avec son accord.

Le conseiller référent du jeune prend en charge la suite du parcours individuellement (poursuite du travail sur le projet, immersions en entreprise, recherche de formation, accompagnent vers l'emploi ...) selon le cas ou encore orientation vers d'autres dispositifs.

119 Jeunes ont été invités en 2022 à participer aux ateliers diagnostic

Au final, 90 entrées effectives soit 75.6 %

* 28 % en accompagnements individuels pour des jeunes mal à l'aise en collectif, ou désireux de faire une immersion en entreprise rapidement ou encore en amont d'un recrutement.

* 72 % des accompagnements sont collectifs dans un premier temps, puis individuels avec leur conseiller référent)

Contrat Engagement Jeune

CEJ

Mis en œuvre depuis le 1er mars 2022, le CEJ est un nouveau dispositif d'accompagnement pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.

Un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois pour des jeunes en fonction de leur profil, avec l'objectif de les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi.

Après signature du contrat, le jeune bénéficie

- D'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours
- D'un programme de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités
- D'une allocation pouvant aller jusqu'à 528 € par mois en fonction de ses ressources et sous condition de respect de ses engagements.

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à des jeunes qui :

- Ont entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- Sans emploi, ni formation
- N'ont pas de projet professionnel défini et ont souvent perdu confiance en eux
- Peuvent faire face à des difficultés matérielles et financières
- Sont prêts à s'engager à suivre le programme.

Des objectifs ont été fixés par les services de l'Etat à chaque Mission Locale et Pôle Emploi implantés sur les territoires.

Pour la mission locale des Pays de Briey, la convention portait sur un accompagnement approfondi de 172 jeunes de mars à décembre 2022. Pôle Emploi était lui concerné pour 120 jeunes, soit au total 292 jeunes.

La mission Locale a intégré, suivi et accompagné 128 jeunes dans ce dispositif (107 CEJ et 21 Garantie Jeunes).

De nombreux ateliers sont à la disposition du parcours des jeunes dans le cadre des 15 à 20 h d'activités hebdomadaires, en collectifs et en individuels, répartis par thématique :

- Approfondir le diagnostic
- Lever les freins périphériques : santé, logement, Budget, accès aux droits, citoyenneté
- Prendre confiance en soi et se mobiliser
- Construire un projet professionnel et s'informer sur les métiers
- Préparer sa candidature
- Rechercher des solutions d'emploi.

Sur les jeunes accueillis en 2022, 55 % sont des hommes et 45% des femmes.

En terme de situations durant leur parcours :

- 50 liées à l'emploi, qui peuvent être cumulatives : 13 CDD, 13 CDD temps partiel, 1 CDI, 1 CDI temps partiel, 1 création d'activité, 17 missions intérim, 1 SIAE- CDD insertion et 3 autres.
- 4 contrats en alternance : 2 contrats d'apprentissage et 2 contrats de professionnalisation
- 8 liées à la formation : 2 formations certifiantes, 1 professionnalisante, 5 mobilisation et/ ou remise à niveau.
- 1 retour en formation initiale
- 1 service civique
- 22 immersions en entreprises par le biais de la PMSMP
- 1 abandon
- 4 déménagements hors bassin d'emploi
- 2 ruptures d'un commun accord
- 15 sorties pour non-respect des engagements

MISSION SANTE JEUNES

Objectif général du projet :

- Mettre en place des ateliers sur différentes thématiques de santé

Les objectifs opérationnels :

- Identifier les besoins des jeunes et créer les leviers pour construire des réponses efficaces
- Favoriser et promouvoir les thématiques Santé
- Développer les comportements favorables à la santé
- Sensibiliser et prévenir les conduites à risques.

Les constats des années précédentes font apparaître que les jeunes ne se soucient guère de leur santé, ne s'intéressent pas ou peu aux différentes thématiques de santé.

Un questionnaire « Santé Jeunes », a été élaboré en 2021 et a permis de dégager des pistes de travail, 149 jeunes ont répondu.

- **Les activités sportives à la Base de Loisirs de SOLAN** : La découverte et la pratique d'activités physiques pour rompre avec la sédentarité, fédérer les groupes, restaurer son image et prendre confiance : 8 ateliers réalisés.
- **La nutrition** : La diététicienne qui s'attache au « bien manger/bien vivre en bio et circuits courts » a assuré : 4 ateliers réalisés, suivis de la confection et d'une prise de repas en commun
- **Les relations entre individus** :
 - * 4 ateliers ont été réalisés par l'éducateur de Cohérence Projet. L'intervenant utilise un jeu en ligne : il donne des affirmations courtes et précises. L'intérêt de cette animation visant à créer le dialogue, la contradiction et l'argumentation.
- **La prévention des addictions** : Les objectifs de la prévention contre les addictions visent sensiblement les mêmes objectifs et renforcer entre les différents intervenants (Cohérence Projet et CSAPA).
 - * le CSAPA : 4 ateliers réalisés
 - * La Croix Bleue (témoignages et expériences personnelles) : 4 ateliers réalisés.
- **Le CMP** : Deux temps forts sont consacrés à cette thématique : l'un est axé sur l'accès aux droits et le rôle, et l'autre conduit les jeunes à accepter le bilan de santé. Des problématiques particulières sont apparues comme la crainte de la piqure lors de la prise de sang et le risque potentiel de détection de substances illicites lors de ces examens. Nous avons accompagné ces appréhensions par des entretiens individualisés.
- **La CPAM** : 6 interventions sur la sensibilisation et la gestion des dossiers individuels (Ameli notamment). Les jeunes découvrent le site Ameli, créent leur compte s'il n'existe pas et installent l'application AMELI sur leur portable.
- **Le CPEF** : 4 ateliers ont été réalisés. Les difficultés sociales peuvent conduire à des comportements à risque :
 - * Evaluer les connaissances des jeunes pour mieux les informer et prévenir des risques et conséquences
 - * Informer sur les lieux de soutien et d'aide de proximité
 - * Mobiliser les compétences psycho-sociales des jeunes : favoriser l'esprit critique, la communication sur leurs droits et les lieux ressources pour s'informer et engager une démarche personnelle (gratuite et anonyme) l'auto-évaluation, le respect des autres et du groupe...
- **« Du Bien-être à l'Estime de soi »**
 - * Canaliser ses postures notamment avant des temps forts : entretiens, recrutements, prendre confiance en soi pour mieux gérer ses comportements et restaurer son image.
 - * Les interventions complémentaires de Carré 2 PEP'S de par leurs contenus et leurs modes d'animation sont étroitement liées à ceux de la santé : se soigner, bien s'alimenter, se montrer dynamique, montrer le meilleur de soi, aide à la prise de décision... Les 8 ateliers de Carré 2 PEP'S ont été réalisés tels que programmés.

Cette thématique est plutôt appréciée ; les jeunes ont le sentiment de parler d'eux, que l'on s'intéresse à eux ; certains disant retrouver de l'énergie.
- **La Maison des Ados** : 8 ateliers
Cette sensibilisation est conduite en collectif auprès des jeunes mais peut se traduire par des demandes individuelles et des accompagnements des jeunes et des familles. Les jeunes découvrent une structure d'écoute bienveillante.

DÉCLIC POUR L'ACTION AFPA

Notre partenariat avec le Centre AFPA de Metz porte sur 2 actions qui se déroulent à la Mission Locale :

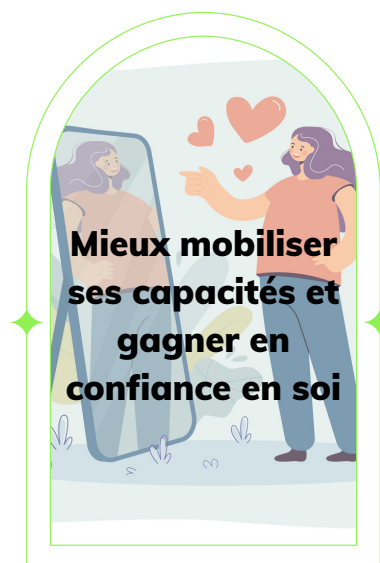
Cet atelier s'appuie sur le postulat que l'obtention de l'examen du code ne se résume pas à des connaissances théoriques mais nécessite tout autant le développement d'un ensemble de compétences clés et la capacité à les mobiliser.



- Tout jeune de 17 ans et plus
- Groupe minimum de 6 personnes
- 70 heures d'accompagnement, à raison de deux séances par semaine
- Objectifs visés :
 - * Démystifier la situation d'examen du code de la route
 - * Maîtriser à long terme les connaissances du code de la route
 - * Construire les outils de mémorisation
 - * Elaborer le programme personnalisé de révisions
 - * Se familiariser avec des techniques de gestion du stress simples et efficaces
- Sessions 2022 : Démarrage en octobre 2022, 8 jeunes ont participé au premier atelier

Cet atelier va donner au jeune des outils simples et opérationnels pour aborder plus efficacement et mieux mobiliser ses ressources.

- Tout jeune dont le parcours professionnel et les premières expériences dans le monde professionnel ont pu entraîner une perte de confiance en soi et en ses capacités.
- Groupe minimum de 6 personnes
- 12 heures d'accompagnement (2 jours en discontinu)
- Objectifs visés :
 - * S'adapter à des situations nouvelles, parfois complexes ou stressantes
 - * Optimiser ses ressources et mettre en place une stratégie de réussite
 - * Prendre confiance en reconsidérant la représentation de soi et de son environnement
 - * S'initier à des techniques basées sur la respiration pour mieux se concentrer, mieux composer avec ses émotions, appréhender une situation dans sa globalité
 - * Définir des pistes d'action
- Session 2022 : Démarrage en octobre, 13 jeunes ont participé à deux séances.



LES COOPÉRATIONS TECHNIQUES

Pôle Emploi

Les organismes de formation : E2C,
AFPA, GRETA LORRAINE NORD...

Les entreprises, les agences
intérimaires, les SIAE

Les Chambres consulaires, Les CFA

Le Conseil Départemental 54

Les collectivités Locales

Le Conseil Régional Grand Est

**ACCOMPAGNEMENT
EMPLOI
FORMATION**

Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
Éducation Nationale

**Lutte contre le
décrochage**

Armée de terre et Marine, SMV
Telloje, Tremplin

PERMANENCES

DISPOSITIFS SPECIFIQUES

Santé

Mobilité

Parentalité

Prestataires et Partenaires

LES PARTENARIATS

CONVENTIONS FINANCIERES

CPO ÉTAT

- Fonctionnement
- Obligation de formation
- Contrat Engagement Jeune / Garantie Jeunes
- Parrainage

CONSEIL REGIONAL GRAND EST

- Accueil, Information et Accompagnement (AIO)
- Accompagnement à l'Orientation Active (AOA)
- Accompagnement à l'accès à la formation et à l'emploi
- Soutien à l'accès à l'emploi
- Santé
- Logement, citoyenneté, mobilité

LES COLLECTIVITÉS LOCALES ADHRENTES

POLE EMPLOI GRAND EST

Partenariat renforcé entre l'Etat, Pôle Emploi et la Mission Locale

ARS GRAND EST

Action de prévention et de promotion de la santé :
MISSION SANTÉ "Du Bien-être à l'Estime de soi"

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

- Fonds d'Aide aux Jeunes
- Convention départementale de délégation et de partenariat avec l'Etat, la Mission Locale des Pays de Briey et le Département

Perspectives pour 2023

Nous aborderons l'année 2023 avec la volonté de poursuivre le travail d'accompagnement global des jeunes, engagé par les missions locales depuis 1982.

Les débats autour du rapport de Monsieur le Haut-Commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises visant la mise en œuvre de France Travail animeront les réflexions durant le premier semestre 2023. Les parlementaires se saisiront de ce sujet certainement au cours du second semestre.

Les missions locales ont toute leur place dans cette future organisation du Service Public de l'Emploi dans les territoires au côté des partenaires historiques comme Pôle Emploi et Cap Emploi.

Elles agiront avec conviction et professionnalisme au service de l'accompagnement global des jeunes visant leur autonomie.

Sur notre territoire, notre mission locale poursuivra le développement de notre offre de service autour de :

- L'orientation et le projet professionnel
- L'accès à la formation, à l'alternance ou à l'emploi
- L'accès à l'autonomie sociale : la santé, la mobilité, le logement, les aides financières, un appui sur des actes administratifs.

En mobilisant les différents dispositifs construits ou en cours d'adaptation :

- Le PACEA (Parcours Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie) Accompagnement individualisé vers l'insertion sociale et professionnelle d'une durée de 2 ans, renouvelable, pouvant donner droit à une allocation financière / sans condition d'âge, de niveau ou de ressources.
- Le CEJ (Contrat d'Engagement Jeunes) accompagnement individualisé renforcé vers l'emploi (d'une durée d' 1 an modulable jusqu'à 18 mois) ; 15 à 20 h d'activités par semaine pouvant donner droit à une allocation mensuelle. Notre objectif fixé pour 2023 est de 134 jeunes.
- Le suivi délégué Pole emploi, jeunes inscrits à Pole emploi, de niveau maximum Bac + 2 non validé, pas de durée maximum de l'accompagnement.
- Le Parrainage, accompagnement par un parrain ou une marraine en fonction de leurs carrières professionnelles et de leurs compétences (préparation à des concours/sélections, préparation entretien d'embauche / remise à niveau en français ou en mathématique, information citoyenneté/droits...) / d'une durée maximum de 6 mois.
- L'Obligation de formation, pour les jeunes décrocheurs, âgés de 16 à 18 ans, tenter de les « raccrocher » vers les solutions de formation et /ou d'accompagnement.
- L'Accompagnement à l'Orientation Approfondie, ateliers « Diagnostic », 4 demi-journées de travail en petits groupes et/ou en accompagnement individuel sur la connaissance de soi et l'aide à l'orientation.
- L'accompagnement « BRSA », jeunes adressés par le Conseil Départemental pour réaliser un diagnostic en vue de leurs orientations vers l'emploi par la Mission Locale ou vers un accompagnement social désigné par le CD 54.
- Les contrats aidés : PEC dans le secteur non marchand et CIE jeunes dans le secteur marchand.

L'équipe technique de la mission locale a engagé un travail de réflexion autour d'un projet d'équipe qui alimentera nos actions à moyen terme sur notre travail et le sens donné à l'accompagnement global du jeune. Elles croiseront bien évidemment les orientations stratégiques de France Travail et les moyens mis à disposition pour y parvenir.

Depuis 2022 et en lien avec l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), nous travaillons sur les procédures de labellisation ; celles-ci doivent aboutir fin 2024.

Notre engagement territorial devra également pouvoir laisser la place à l'initiative locale en lien avec les collectivités et les acteurs associatifs.

L'équipe s'engagera dès 2023 dans la création d'outils et d'actions en allant vers le public éloigné de nos structures. A ce titre, nous évoquerons :

- Le partenariat avec le service Jeunesse de la ville de Val de Briey,
- La création et l'animation d'un groupe « des jeunes engagés » qui réfléchit à la mise en place d'actions spécifiques à destination de leurs pairs non connus de la mission locale.
- La mise en place d'activités à caractère ludique et à visée pédagogique innovantes comme les escapes game, les ateliers Robot et Drones, l'atelier D'Marches basé sur l'activité physique et la découverte de l'environnement sociale et patrimonial de la ville de Val de Briey qui pourront faire l'objet d'ateliers hors les murs.

Notre présence territoriale par le biais des permanences au sein de différentes communes fera également l'objet d'un examen attentif visant à optimiser nos interventions sur le terrain.



COMPTES FINANCIERS 2022

- 1 - BILAN ACTIF-PASSIF ANNÉE N et N-1
- 2 - COMPTE DE RÉSULTAT ANNÉE N ET N-1
- 3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE
- 4 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	129 070	92 759	36 312	46 650
Immobilisations financières				
<i>Autres immobilisations financières</i>	2 020		2 020	2 020
Total I	131 090	92 759	38 332	48 670
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				900
Créances				
<i>Autres créances</i>	126 769		126 769	75 899
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	53 560	16	53 544	52 920
<i>Disponibilités</i>	471 545		471 545	479 558
<i>Charges constatés d'avance</i>	8 532		8 532	9 878
Total II	660 405	16	660 389	619 154
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	791 496	92 774	698 721	667 825
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	300 000	300 000
Report à nouveau	178 562	181 357
Excédent ou déficit de l'exercice	84 547	-2 795
Situation nette (sous-total)	563 109	478 562
Subventions d'investissement	1 436	2 576
Total I	564 545	481 139
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés		85 882
Total II		85 882
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 422	11 511
Dettes fiscales et sociales	114 781	80 582
Autres dettes	4 973	8 710
Total IV	134 176	100 804
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	698 721	667 825

(1) Dont à plus d'un an (a)

 Dont à moins d'un an (a)

134 176

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	70 685	8,82	70 685	9,21		
Ventes de biens et de services			1 650		-1 650	-100,00
Ventes de biens						
Ventes de prestations services			1 650	0,21	-1 650	-100,00
Produits de tiers financeurs	731 172		695 551		35 621	5,12
Concours publics et subventions d'exploitation	731 172	91,18	694 551	90,45	36 621	5,27
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom						
Ressources liées à la générosité du public			1 000	0,13	-1 000	-100,00
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch	12 121	1,51	30 839	4,02	-18 718	-60,69
Utilisation des fonds dédiés						
Autres produits	3		16		-12	-77,71
Total I	813 982	101,51	798 740	104,02	15 242	1,91
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	10 159	1,27			10 159	
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	140 829	17,56	120 246	15,66	20 583	17,12
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	28 100	3,50	30 578	3,98	-2 478	-8,10
Salaires et traitements	443 977	55,37	422 107	54,97	21 870	5,18
Charges sociales	173 122	21,59	122 272	15,92	50 850	41,59
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	14 296	1,78	12 257	1,60	2 038	16,63
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés			85 882	11,18	-85 882	-100,00
Autres charges	6 090	0,76	9 265	1,21	-3 175	-34,27
Total II	816 572	101,84	802 608	104,52	13 964	1,74
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 590	-0,32	-3 868	-0,50	1 277	-33,03
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti						
Autres intérêts et produits assimilés	3 434	0,43	735	0,10	2 699	366,99
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de						
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob. de pla						
Total III	3 434	0,43	735	0,10	2 699	366,99
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi	16				16	
Intérêts et charges assillées						
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla						
Total IV	16				16	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	3 418	0,43	735	0,10	2 683	364,83
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	828	0,10	-3 132	-0,41	3 960	-126,44
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	85 882	10,71			85 882	
Sur opérations en capital						
Reprises provisions, dép., et transferts de charg	1 140	0,14	1 119	0,15	21	1,91
Total V	87 023	10,85	1 119	0,15	85 904	NS

MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	3 304	0,41	781	0,10	2 522	322,83
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, aux dépréciations et provi						
Total VI	3 304	0,41	781	0,10	2 522	322,83
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	83 719	10,44	338	0,04	83 381	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	904 439	112,79	800 595	104,26	103 844	12,97
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI	819 892	102,25	803 389	104,62	16 503	2,05
EXCEDENT OU DEFICIT	84 547	10,54	-2 795	-0,36	87 342	NS
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature						
Prestations en nature	16 297		26 100		-9 803	-37,56
Bénévolat	36 700		35 545		1 155	3,25
TOTAL	52 997		61 645		-8 648	-14,03
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	16 297		26 100		-9 803	-37,56
Prestations en nature						
Personnel bénévole	36 700		35 545		1 155	3,25
TOTAL	52 997		61 645		-8 648	-14,03

MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06

Contributions volontaires

Contributions volontaires

Le bénévolat a été chiffré de la manière suivante : 17 100€ pour les parrains et 19 600€ pur les interventions soit un total de 36 700 €

L'association bénéficie de mises à disposition de salles dans diverses communes, chaque municipalité nous a communiqué un nombre de jours d'utilisation dans ces dites salles sans pour autant nous en donner la valeur. A ce titre nous avons évalué à 100€ la demi-journée; valeur qui correspond à la valeur du marché.

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	16 297	26 100
Bénévolat	36 700	35 544
Total	52 997	61 644
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	16 297	26 100
Prestations en nature		
Personnel bénévole	36 700	35 545
Total	52 997	61 645

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY

Association

40 rue Carnot
54150 VAL DE BRIEY

SIREN 409 426 376

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Association MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY

**40 rue Carnot
54150 VAL DE BRIEY**

A l'assemblée générale de l'association Mission Locale des Pays de Briey,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention avec le préfet de la région Grand Est, représenté par la DREETS

Personne concernée :

- Mme GUILLOTIN, Sénatrice et conseillère régionale GE et administratrice de la MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY.

Nature :

Cette convention concernant les subventions d'exploitation porte sur les aides de l'Etat hors CEJ.

Modalité :

Au titre de l'exercice écoulé, le reliquat correspondant à 50 % de l'aide a été versé en septembre.

2. Convention avec le préfet de la région Grand Est, représenté par la DREETS

Personne concernée :

- Mme GUILLOTIN, Sénatrice et conseillère régionale GE et administratrice de la MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY.

Nature :

Cette convention de subvention d'exploitation porte sur les obligations de formation.

Modalité :

Au titre de l'exercice écoulé, le reliquat correspondant à 50 % de la subvention a été versé en septembre.

3. Convention avec le préfet de la région Grand Est, représenté par la DREETS

Personne concernée :

- Mme GUILLOTIN, Sénatrice et conseillère régionale GE et administratrice de la MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY.

Nature :

Cette convention de subvention d'exploitation porte sur le contrat d'engagement jeune (CEJ).

Modalités :

Au titre de l'exercice écoulé, une avance a été versée en août. Le solde sera ensuite acquitté en juillet 2023 selon le nombre réel de contrats.

4. Convention avec le Conseil Régional du Grand Est

Personne concernée :

- Mme GUILLOTIN, Sénatrice et conseillère régionale GE et administratrice de la MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY.

Nature :

Cette convention de subvention d'exploitation porte sur les soutiens aux missions locales du Grand EST pour les actions 2022.

Modalité :

Au titre de l'exercice écoulé, 60 % du montant de la subvention a été versé en avril. Le solde sera ensuite acquitté en novembre 2023.

5. Convention avec le préfet de la région Grand Est

Personne concernée :

- Mme GUILLOTIN, Sénatrice et conseillère régionale GE et administratrice de la MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY.

Nature :

Cette convention de subvention d'exploitation porte sur les actions de parrainage pour faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des jeunes rencontrant des difficultés.

Modalité :

Au titre de l'exercice écoulé, l'intégralité du montant de la subvention a été versé en novembre.

6. Convention avec Pôle Emploi

Personne concernée :

- SABATELLA Nathalie, directrice du Pôle Emploi de Briey et administratrice de la MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY.

Nature :

Cette convention de subvention d'exploitation porte sur des partenariats.

Modalité :

Au titre de l'exercice écoulé, 50 % de la somme a été versé en mars et le restant a été acquitté en septembre.

7. Convention avec le département de la Meurthe-Et-Moselle

Personne concernée :

- ZANARDO Jacky et FIAT Caroline, élus du Canton de Jarny et administrateurs de la MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY.
- CORZANI André et LUPO Rosemary, élus du Canton du Pays de Birey et administrateurs de la MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY.

Nature :

Cette convention de subvention d'exploitation a pour objectif de confier l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans allocataires du RSA.

Modalité :

Au titre de l'exercice écoulé, 60 % de la somme a été versé à la signature de la convention le 07 juin 2022 et le restant sera acquitté au plus tard le 31 mars 2023.

Fait à Conflans en Jarnisy, le 12 juin 2023



Laurine DEBACKER-JOBERT
Commissaire aux Comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY

Association

40 rue Carnot
54150 VAL DE BRIEY

SIREN 409 426 376

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Association MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY

40 rue Carnot
54150 VAL DE BRIEY

A l'assemblée générale de l'association Mission Locale des Pays de Briey,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale des Pays de Briey relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé au paragraphe « Faits marquants de l'exercice » dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la correction résultant d'un changement de l'interprétation relative aux fonds dédiés constatés lors de l'exercice précédent.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions d'exploitation

Nous avons contrôlé les montants indiqués au paragraphe « Subvention d'exploitation » dans la « Note sur le bilan » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application des subventions d'exploitation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- nous assurer de la justification de la comptabilisation des subventions accordées à votre association ainsi que des conditions de leur attribution et de leur versement,
- vérifier les caractéristiques et les modalités d'application des conventions de partenariat passées avec votre association.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature dont le montant chiffré au 31 décembre 2022 s'établit à 52 997 euros sont valorisés selon les modalités décrites dans la note « Contributions volontaires » de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Conflans en Jarnisy, le 12 juin 2023



Laurine DEBACKER-JOBERT
Commissaire aux Comptes

MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
	Prévisionnel		Prévisionnel
60 – Achats	25 000 €		
Prestations de services	11 000 €	74 – Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures	11 000 €	ETAT : CPO	485 000€
Autres fournitures	3 000 €	Dont hors CEJ et OF : 229 396€	
61 – Services extérieurs	50 000 €	Dont CEJ : 235 000€	
Locations	28 000 €	Dont OF : 20 604€	
Entretien et réparation	14 000 €	Parrainage	20 000 €
Assurance	6 000 €	Région(s) :	133 685 €
Documentation	2 000 €	Département(s) :	15 000 €
62 – Autres services extérieurs	62 000 €	Communes :	70 600 €
Rémunérations, honoraires	43 000 €		
Publicité, publication	2 000 €		
Déplacements, missions	16 000 €		
Autres	1 000 €	Organismes sociaux : ARS	15 000 €
63 – Impôts et taxes	26 000 €	Fonds européens :	
Impôts et taxes sur rémunération	19 000 €	ASP (emplois aidés) :	
Autres impôts et taxes	7 000 €	Autres aides : Pôle Emploi PPAE	47 600 €
64 – Charges de personnel	619 855 €	Fonds propres :	
Rémunération des personnels Dont prime exceptionnelle de partage de la valeur (12 000€)	442 630 €	75 – Autres produits de gestion courante	
Charges sociales	172 225 €	Cotisations, dons	
Autres charges de personnel	5 000 €	76 – Produits financiers	
65 – Autres charges de gestion courante	4 030€ €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
66 – Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Dotations aux amortissements			
TOTAL CHARGES	786 885 €	TOTAL PRODUITS	786 885 €